

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 04/02/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le neuf février à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage **Etaient présents** : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis.

Nombre de Conseillers En exercice 11 **Absents excusés** : CEDEYN Jean-Claude, MORIN Olivier.

Présents 07

Votants 09 **Absents non excusés** : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02

Pouvoirs : CEDEYN Jean-Claude à LECLERC Marie-Françoise, MORIN Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LAVEILLE Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Modification délibération 024/2023 relative au plan de financement de la restauration du local communal annexé à l'école

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 024/2023 prise lors de la réunion du 08/12/2023 relative à la restauration du local communal annexé à l'école. Cette restauration est réalisée dans le but d'éviter le phénomène de passoire thermique. Les travaux consisteront par une isolation des murs, du plafond et du sol, ainsi que le remplacement des menuiseries.

Afin de finaliser le dépôt du dossier DETR, il est nécessaire de délibérer sur un plan de financement, à savoir :

| Nature des dépenses | Nom du prestataire | Montant HT |
|---|---------------------------|---------------------|
| Menuiseries | DDB menuiserie | 5 700 euros |
| Rénovation et isolation | Bati renov | 10 610 euros |
| | TOTAL dépenses | 16 310 euros |
| | | |
| Ressources Prévisionnelles | | |
| DETR | 70 % du total dépenses HT | 11 417 euros |
| Part de la collectivité (fonds propres) | 30 % du total dépenses HT | 4 893 euros |
| | TOTAL recettes | 16 310 euros |
| | | |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- Valide le plan de financement proposé par Madame Le Maire.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le
- Le Maire